



Allocution de

Didier Berberat
Président du Conseil de
l'Université

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS

Samedi 2 novembre 2019

Neuchâtel



*Seule la version orale
du 2 novembre 2019 fait foi.*

Madame la Conseillère d'Etat,

Monsieur le Président du Grand Conseil,

Messieurs les parlementaires fédéraux, actuels et futurs,

Mesdames et Messieurs les représentantes et
représentants des autorités politiques cantonales et
communales,

Monsieur le Recteur, Messieurs les Vice-Recteurs,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de
l'Université,

Madame la Présidente de l'Assemblée de l'Université,

Mesdames et Messieurs les représentantes et
représentants des autorités universitaires et des Hautes
Ecoles,

Mesdames les Docteurs honoris causa,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis de l'Université,

S'engager, tel est le thème choisi pour le Dies 2019.

Celui-ci colle parfaitement à l'actualité, si l'on observe les nombreuses manifestations qui ont eu lieu durant cette année pour défendre le climat ou exiger l'égalité entre femmes et hommes.

Je relève d'ailleurs avec plaisir et satisfaction que notre université et ses facultés ont été très sensibles à ce dernier thème puisque, cette année, les 4 doctorats honoris causa décernés le seront à des femmes, ce qui est une première dans l'histoire de notre Alma Mater.

En cette année 2019 où Neuchâtel célèbre les 60 ans de l'octroi du droit de vote cantonal et communal aux femmes, c'est un beau symbole. Ce d'autant qu'en accordant aux femmes le droit de voter et d'être élues à ces deux niveaux, le canton avait dans la foulée, au début des années 60, levé l'interdiction faite aux femmes d'occuper des postes de cadres de la fonction publique et de professeurs d'université, ce qui avait enfin permis d'accorder les premiers doctorats honoris causa féminins de l'histoire de notre alma mater. Et pour la petite histoire, l'Université de Neuchâtel avait été la première en Suisse romande à nommer une femme à un poste de professeure. C'était dans

DOSSIER DE PRESSE

les années 40, alors que ce n'était théoriquement pas encore autorisé par la loi. Parfois l'engagement passe aussi par un peu de désobéissance civile...

Si, à l'Université, la proportion d'étudiantes est d'environ 60% et que la composition du corps intermédiaire atteint la parité, des efforts importants doivent encore être faits en ce qui concerne le corps professoral, où la proportion de femmes est de 30%, nous y travaillons.

Bien entendu, l'engagement peut prendre des formes multiples.

Les amateurs de bande dessinée, connaissent la célèbre formule « engagez-vous, qu'ils disaient » utilisée par les malchanceux soldats romains, qui se sont engagés dans les armées de Jules César, et qui ont été victimes des agissements et des voies de fait d'Astérix et de ses irréductibles Gaulois.

Fort heureusement, l'engagement, qu'il soit citoyen, culturel, social ou politique, n'a que rarement des conséquences aussi funestes.

Prenons, au hasard, le cas de notre Université où toute la communauté fait preuve d'un très grand engagement.

Commençons par les étudiantes et étudiants qui fêtent, cette année, le centenaire de la Fédération des étudiantes et étudiants neuchâtelois, la FEN, dont j'ai d'ailleurs été membre au siècle dernier.

Cette corporation de droit public, instituée par l'article 68 de la loi sur l'Université, participe activement à la vie de notre Université et rend d'éminents services au corps étudiant, notamment au niveau juridique, social ou du logement. Cela ne peut se faire que par un engagement exemplaire des membres de son Comité et des diverses commissions, malgré le fait qu'ils suivent des études exigeantes. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Si on observe les collaboratrices et collaborateurs de l'Université, on constate que leur engagement est très fort et quotidien pour permettre d'apporter le meilleur à nos étudiantes et étudiants et justifier, si besoin est, notre réputation d'université de proximité, à l'écoute de ses derniers.

Ces prochains mois, cet engagement de tous les jours se concrétisera par le début des travaux relatifs à l'accréditation de toute l'institution, dont vient de parler notre Recteur.

Ce vaste chantier qui mobilisera le Rectorat, les facultés et tout le personnel de notre Alma Mater est un enjeu fondamental pour le développement de l'institution et pour sa juste place dans le paysage académique suisse et international.

Il va de soi que l'Université de Neuchâtel ne pourrait pas exister sans l'engagement des autorités politiques. C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'Université se réjouit du soutien important manifesté à notre institution par le Conseil d'Etat, notamment par sa Cheffe du Département de l'éducation et de la famille, et par le Grand Conseil.

Preuve en est l'acceptation, le 26 juin dernier par 105 voix sans opposition, score soviétique, du Mandat d'objectif 2019-2022 qui comprend 16 thèmes. Ce mandat fait suite au plan d'intention établi par le Rectorat, document sur lequel notre Conseil, en vertu de l'article 73 al. 3 de la loi sur l'Université, s'est prononcé très positivement à l'intention du Conseil d'Etat.

Ce Mandat quadriennal trace les lignes stratégiques et notre Conseil partage l'avis des autorités politiques cantonales que la somme de CHF 200'708'685 accordée pour 4 ans, qui est un effort

DOSSIER DE PRESSE

financier conséquent, représente un minimum au-dessous duquel il serait dangereux de descendre, au risque de mettre en péril l'attractivité et l'existence même de notre institution. Je n'invente rien : c'est la commission chargée du Mandat d'objectifs qui l'a écrit noir sur blanc dans son rapport au Grand Conseil. Et plusieurs parlementaires, au nom de leurs partis respectifs, l'ont rappelé lors des débats à la tribune.

Ce mandat se concrétisera très prochainement par un contrat de prestations entre le Rectorat et le Conseil d'Etat. Il est ambitieux, car sa réalisation appellera de la part de l'UniNE des efforts importants, notamment dans la croissance des ressources provenant de fonds de tiers ou des prestations de services, dans un paysage où la concurrence entre universités devient plus forte, comme le prévoit la nouvelle loi fédérale. Le Conseil de l'Université jouera pleinement son rôle, de contrôle de l'exécution de ce contrat, confié par la loi.

Pour aller dans le sens des objectifs dont je viens de parler, le Rectorat et le Conseil de l'Université ont décidé de créer une Fondation de droit privé destinée à soutenir la recherche et l'enseignement de notre institution au niveau financier. Cette Fondation devrait voir le jour prochainement et nous fondons beaucoup d'espoir dans cette structure, comme d'ailleurs dans les 13 programmes de recherche que swissuniversities a déposés auprès du Conseil des hautes écoles, auxquels nous sommes associés.

En juin dernier, l'engagement pour l'Université du Conseil d'Etat et du Grand Conseil s'est, une nouvelle fois, concrétisé par l'acceptation du Législatif cantonal, à une très confortable majorité d'un crédit d'impulsion de CHF 600'000.- pour un nouveau bâtiment destiné à la Faculté des lettres et sciences humaines dénommé UniHub ou UniLac. Je ne vous cacherai pas que je préfère de loin l'appellation UniLac, ce qui ne vous étonnera nullement, puisque je préside l'Association Défense du français.

Toutefois, cela n'est que secondaire, car s'il ne reste plus qu'à trouver le nom de cette infrastructure, l'essentiel aura été fait.

En effet, le bâtiment actuel de la FLSH avait été conçu à l'époque pour environ 1000 étudiantes et étudiants. Avec un effectif étudiantin qui est maintenant du double, la Faculté est à l'étroit et la construction d'un lieu supplémentaire est devenue une nécessité vitale. De plus, cette nouvelle infrastructure permettra également de créer des aulac et des salles de sport pour l'ensemble de l'Université où, là aussi, nous avons des besoins importants. Les signaux sont au vert et la Confédération s'est engagée sur le principe d'un subventionnement à hauteur d'environ 30%.

Vous le savez, notre Université devra, ces prochaines années, affronter nombre de défis et même parfois des vents contraires.

C'est pourquoi notre Conseil travaille en étroite collaboration, et sur la base d'une confiance réciproque, avec le Rectorat, qui fait preuve de détermination et d'une excellente gouvernance.

Nous entretenons également d'excellents contacts et nous nous coordonnons avec l'Assemblée de l'Université qui a adopté les Statuts que nous avons ensuite approuvés.

Enfin, les échanges avec le Département de l'éducation et de la famille, qui assure le lien avec le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ainsi qu'avec la Confédération, sont fructueux et fréquents et nous nous en félicitons.

Chacun des organes a ses compétences propres prévues par la loi, ce qui est dans la nature des choses.

DOSSIER DE PRESSE

Cependant, grâce à notre engagement commun, nous sommes solidaires et tirons à la même corde, avec la communauté universitaire, pour que notre Université puisse se développer et constamment s'adapter.

Devant vous, notre Conseil s'y engage et se réjouit de pouvoir compter sur le soutien de l'ensemble des forces vives ainsi que des amis et partenaires de l'Université.

Je ne voudrais pas terminer mon discours sans vous rappeler que nous allons voter, vraisemblablement le 17 mai prochain, au sujet de l'initiative de l'UDC contre la libre-circulation. Si la situation n'était pas aussi sérieuse, je pourrais vous dire que si vous avez aimé l'initiative sur l'immigration de masse du 9 février 2014, vous adorerez celle sur la libre-circulation. Plus sérieusement, l'acceptation de cette initiative, qui ferait tomber tous les accords bilatéraux, serait catastrophique non seulement pour l'économie de notre pays, mais aussi pour la recherche et la mobilité des étudiantes et étudiants. Le monde académique devra donc s'engager beaucoup plus fortement qu'en 2014 et nous comptons sur vous.

Je vous remercie.